

Conseil communal du 18 mai 2015 à 19h30

Ordre du jour

Séance publique

1 Proposition d'actions de prévention en matière de déchets pour le compte de la commune en 2015. 1.777

Sur base de l'arrêté du Gouvernement Wallon du 17 juillet 2008, notre commune a la possibilité de confier à Intradel, par vote au Conseil communal, la réalisation d'actions de prévention au niveau local.

Dans ce cadre, Intradel nous propose de mener au cours de cette année 2015, trois actions relatives à la prévention des déchets et dont les thématiques abordées sont les suivantes :

- *Lutte contre le gaspillage alimentaire*
- *La sensibilisation au réemploi*
- *La sensibilisation au réutilisable*

*1. La fourniture d'un **livre de recettes** et astuces dédié à la lutte contre le gaspillage alimentaire*

La fourniture de ces livres à la commune est prévue pour septembre 2015.

*2. Action de sensibilisation au réemploi par la fourniture d'une **give-box***

Une give-box est une armoire placée dans un lieu public (locaux de l'administration, école, CPAS, bibliothèque, etc.) qui permet aux citoyens d'y déposer des objets peu encombrants (vêtements, livres, jouets, petits électroménagers, etc.) encore en bon état et de permettre à d'autres de venir se servir librement et gratuitement. La give-box proposée sera conçue de manière à pouvoir la déplacer facilement. La give-box sera livrée les mois de septembre et octobre 2015. Des supports de communication seront créés afin de promouvoir cet outil.

*3. Action **sacs réutilisables** pour les commerces de proximité*

Fourniture de sacs pliables et réutilisables, nombre calculé au prorata du nombre d'habitants. Fourniture prévue pour octobre 2015.

Si notre commune souhaite confier la réalisation d'une, deux ou de trois actions, le formulaire doit être rentré accompagné d'une délibération du Conseil communal.

2 Maison des Découvertes - Phase III - Aménagement intérieur - Comptoir-bar "produits locaux" - Marché public de fournitures pour l'équipement du comptoir-bar "produits locaux" (projet subventionné par la mesure 321 "Equipement d'espaces multiservices en milieu rural" du PWDR 2007-2013) : approbation des conditions et mode de passation 1.824.508/030

Suite à un appel à projets lancé en février par le Ministre de la Ruralité, et sur base d'un dossier monté par l'ADL, la Commune bénéficie d'une subvention de 47600 € représentant 80% de 59500 € htva, pour procéder à l'Equipement multiservices de la Maison des Découvertes, dans le cadre de la mesure 321 du Plan Wallon de Développement rural (PWDR) 2007-2013.

Les dépenses éligibles, sur base du projet rentré, sont :

- Guichet d'information (mobilier, étagères, téléphonique, ordinateur, imprimante, écran vidéo tactile, vidéo-projecteur, ...) : 15.000 € htva
- Eclairage de l'espace découvertes : 7500 € htva
- Connexion internet, bornes wifi, tablettes numériques : 6000 € htva
- Comptoir-bar "produits locaux" : 25000 € htva
- Accessibilité PMR à la salle et à la terrasse (petits aménagements extérieurs) : 6000 € htva.

Total : 59500 € htva ou 71995 tvac.

Ce point vise le lancement d'un marché public de fournitures relatif aux équipements du comptoir-bar "produits locaux", en lien direct avec le projet de "RELAIS TERROIR GOURMAND" actuellement à l'étude par l'asbl Les Découvertes de Comblain et l'asbl La Teignouse, avec le soutien de l'ADL et de l'agence-conseil en économie sociale AGES.

Il s'agit d'une procédure négociée sans publicité.

Le schéma d'implantation de ce comptoir-bar est joint en annexe.

La menuiserie sera réalisée dans le cadre d'un autre marché (de travaux), si possible dans le cadre du même subside si le présent marché n'atteint pas le plafond des dépenses éligibles.

3 Maison des Découvertes - Phase III - Aménagement intérieur - Guichet d'information multiservices - Mobilier - Marché public de fournitures des éléments de mobiliers pour le guichet d'information multiservices (projet subventionné par la mesure 321 "Equipement d'espaces multiservices en milieu rural" du PWDR 2007-2013) : approbation des conditions et mode de passation 1.824.508/030

Suite à un appel à projets lancé en février par le Ministre de la Ruralité, et sur base d'un dossier monté par l'ADL, la Commune bénéficie d'une subvention de 47600 € représentant 80% de 59500 € htva, pour procéder à l'Equipement multiservices de la Maison des Découvertes, dans le cadre de la mesure 321 du Plan Wallon de Développement rural (PWDR) 2007-2013.

Les dépenses éligibles, sur base du projet rentré, sont :

- Guichet d'information (mobilier, étagères, téléphonique, ordinateur, imprimante, écran vidéo tactile, vidéo-projecteur, ...) : 15.000 € htva
- Eclairage de l'espace découvertes : 7500 € htva
- Connexion internet, bornes wifi, tablettes numériques : 6000 € htva
- Comptoir-bar "produits locaux" : 25000 € htva
- Accessibilité PMR à la salle et à la terrasse (petits aménagements extérieurs) : 6000 € htva.

Total : 59500 € htva ou 71995 tvac.

Ce point vise le lancement d'un marché public de fournitures relatifs aux mobiliers et étagères du guichet multiservices pour un montant total estimé à 10.320 € htva.

Il s'agit d'une procédure négociée sans publicité.

Le marché est divisé en lots :

* Lot 1 (Ferronnerie (structures mobilier et étagères)), estimé à 7.560,00 € hors TVA ou 9.147,60 €, 21% TVA comprise

* Lot 2 (Menuiserie), estimé à 1.510,00 € hors TVA ou 1.827,10 €, 21% TVA comprise

* Lot 3 (Étagères en bois en kit (suivant plan de l'architecte Meilleur)), estimé à 800,00 € hors TVA ou 968,00 €, 21% TVA comprise

* Lot 4 (Deux chaises de bureau pour le guichet d'information multiservices), estimé à 450,00 € hors TVA ou 544,50 €, 21% TVA comprise ;

Il est probable qu'il ne soit pas possible de commander la totalité du marché dans le cadre du montant plafonné des dépenses éligibles.

4 Maison des Découvertes - Phase III - Aménagement intérieur - Guichet d'information multiservices - Equipements informatiques et numériques - Marché public de fournitures pour les équipements informatiques et numériques du guichet d'information multiservices (projet subventionné par la mesure 321 "Equipement d'espaces multiservices en milieu rural" du PWDR 2007-2013) : approbation des conditions et mode de passation 1.824.508/030

Suite à un appel à projets lancé en février par le Ministre de la Ruralité, et sur base d'un dossier monté par l'ADL, la Commune bénéficie d'une subvention de 47600 € représentant 80% de 59500 € htva, pour procéder à l'Equipement multiservices de la Maison des Découvertes, dans le cadre de la mesure 321 du Plan Wallon de Développement rural (PWDR) 2007-2013.

Les dépenses éligibles, sur base du projet rentré, sont :

- Guichet d'information (meublier, étagères, téléphonique, ordinateur, imprimante, écran vidéo tactile, vidéo-projecteur, ...) : 15.000 € htva
- Eclairage de l'espace découvertes : 7500 € htva
- Connexion internet, bornes wifi, tablettes numériques : 6000 € htva
- Comptoir-bar "produits locaux" : 25000 € htva
- Accessibilité PMR à la salle et à la terrasse (petits aménagements extérieurs) : 6000 € htva.

Total : 59500 € htva ou 71995 tvac.

Ce point vise le lancement d'un marché public de fournitures relatifs aux équipements informatiques et numériques pour un montant total estimé à 9540 € htva.

Il s'agit d'une procédure négociée sans publicité.

Le marché est divisé en lots :

* Lot 1 (Equipement informatique (ordinateur, serveur, imprimante multi-fonctions réseau)), estimé à 3.120,00 € hors TVA ou 3.775,20 €, 21% TVA comprise

* Lot 2 (Ecran tactile connecté (ordinateur intégré et navigateur web sécurisé) et vidéo-projecteur pour le guichet multiservices), estimé à 4.120,00 € hors TVA ou 4.985,20 €, 21% TVA comprise

* Lot 3 (Equipement EPN (tablettes numériques)), estimé à 1.800,00 € hors TVA ou 2.178,00 €, 21% TVA comprise

* Lot 4 (Equipement EPN (borne wifi extérieure sécurisée avec mini serveur de fichiers téléchargeables pour les habitants et les visiteurs en dehors des heures d'ouverture du bâtiment)), estimé à 500,00 € hors TVA ou 605,00 €, 21% TVA comprise ;

5 Maison des Découvertes - Phase III - Aménagement intérieur - Guichet d'information multiservices - Téléphonie - Marché public de fournitures pour la téléphonie du guichet d'information multiservices (projet subventionné par la mesure 321 "Equipement d'espaces multiservices en milieu rural" du PWDR 2007-2013) : approbation des conditions et mode de passation 1.824.508/030

Suite à un appel à projets lancé en février par le Ministre de la Ruralité, et sur base d'un dossier monté par l'ADL, la Commune bénéficie d'une subvention de 47600 € représentant 80% de 59500 € htva, pour procéder à l'Equipement multiservices de la Maison des Découvertes, dans le cadre de la mesure 321 du Plan Wallon de Développement rural (PWDR) 2007-2013.

Les dépenses éligibles, sur base du projet rentré, sont :

- Guichet d'information (mobilier, étagères, téléphonique, ordinateur, imprimante, écran vidéo tactile, vidéo-projecteur, ...) : 15.000 € htva
- Eclairage de l'espace découvertes : 7500 € htva
- Connexion internet, bornes wifi, tablettes numériques : 6000 € htva
- Comptoir-bar "produits locaux" : 25000 € htva
- Accessibilité PMR à la salle et à la terrasse (petits aménagements extérieurs) : 6000 € htva.

Total : 59500 € htva ou 71995 tvac.

Ce point vise le lancement d'un marché public de fournitures relatifs à la téléphonie du guichet multiservices pour un montant total estimé à 2850 € htva.

Il s'agit d'upgrader la centrale téléphonique SIEMENS de l'asbl Les Découvertes de Comblain, en vue de son futur déménagement à la Maison des Découvertes, place Leblanc, 7 en face du Musée.

Le marché vise la migration de cette centrale vers un système numérique en ligne "voice over IP".

L'objectif est que la centrale téléphonique puisse :

- centraliser minimum 10 postes de téléphone au sein du bâtiment ;
- soit 8 postes existants + 2 nouveaux postes à fournir (8 postes au 2ème étage connectés sur un hub existant dans un rack ; 2 postes au rez connectés sur un hub existant dans un rack ; les deux racks étant reliés).

La centrale devra permettre de centraliser plusieurs numéros d'appel :

1. Le numéro de l'asbl Les découvertes de Comblain : 04/380 59 50 ;
 2. Le numéro commun du Musée et du Bureau d'accueil touristique : 04/369 26 44. Le Musée se trouvant dans un bâtiment en face. Pour l'utilisateur, ce sera transparent. Une boîte vocale l'invitera à taper 1 pour le bureau d'accueil touristique et taper 2 pour le Musée (ou l'inverse) ;
 3. Le numéro de la cuisine de collectivités de l'asbl située dans un autre bâtiment ;
 4. Le numéro du Relais Terroir Gourmand (cafétéria) située dans le même bâtiment ;
 5. Le numéro du Complexe communal ;
 6. Le numéro de la Grotte ;
 7. Le numéro du Centre d'Interprétation de la Chauve-souris ;
- etc.

L'objectif est de limiter au maximum le nombre de lignes téléphoniques et d'abonnements distincts ; de privilégier une redevance unique et des connexions via internet ; l'appel gratuit entre les différents sites connectés ; etc.

Il s'agit d'une procédure négociée sans publicité.

Il est probable qu'il ne soit pas possible de commander la totalité du marché dans le cadre du montant plafonné des dépenses éligibles.

6 Maison des Découvertes - Phase III - Aménagement intérieur - Espace Découvertes - Eclairage - Marché public de fournitures pour l'éclairage de l'espace découvertes (projet subventionné par la mesure 321 "Equipement d'espaces multiservices en milieu rural" du PWDR 2007-2013) : approbation des conditions et mode de passation 1.824.508/030

Suite à un appel à projets lancé en février par le Ministre de la Ruralité, et sur base d'un dossier monté par l'ADL, la Commune bénéficie d'une subvention de 47600 € représentant 80% de 59500 € htva, pour procéder à l'Equipement multiservices de la Maison des Découvertes, dans le cadre de la mesure 321 du Plan Wallon de Développement rural (PWDR) 2007-2013.

Les dépenses éligibles, sur base du projet rentré, sont :

- Guichet d'information (mobilier, étagères, téléphonique, ordinateur, imprimante, écran vidéo tactile, vidéo-projecteur, ...) : 15.000 € htva
- Eclairage de l'espace découvertes : 7500 € htva
- Connexion internet, bornes wifi, tablettes numériques : 6000 € htva
- Comptoir-bar "produits locaux" : 25000 € htva
- Accessibilité PMR à la salle et à la terrasse (petits aménagements extérieurs) : 6000 € htva.

Total : 59500 € htva ou 71995 tvac.

Ce point vise le lancement d'un marché public de fournitures relatifs à l'éclairage de l'espace découvertes pour un montant total estimé à 7500 € htva, placement compris.

Il s'agit d'une procédure négociée sans publicité.

7 Sanctions administratives communales - fonctionnaire sanctionnateur - application de l'article 1er 62 - demande au Conseil provincial. 1.75

Au terme de l'Arrêté royal du 21/12/2013, le fonctionnaire sanctionnateur désigné par le Conseil communal peut être, soit le Directeur Général, soit un agent contractuel ou statutaire ou conformément à l'article 1^{er} § de la loi du 24/06/2013, le Conseil peut également demander au Conseil provincial de proposer un fonctionnaire provincial pour l'exercice de la fonction de fonctionnaire sanctionnateur. Le Conseil communal désigne ce fonctionnaire en qualité de fonctionnaire chargé d'infliger les amendes administratives.

Dans le cadre des aides aux communes et de la supracommunalité, la Province de Liège met à disposition des Communes qui en font la demande, un fonctionnaire sanctionnateur provincial;

Ce fonctionnaire sanctionnateur provincial, plus fréquemment confronté à l'application des amendes administratives, dispose d'une expertise plus grande dans ce domaine que ne pourrait avoir un membre du personnel communal.

Le Collège propose donc de demander au Conseil provincial de proposer un fonctionnaire provincial pour exercer la fonction de fonctionnaire sanctionnateur. Celui-ci serait chargé d'infliger les amendes administratives dans le cadre de la loi du 24/06/2013, des infractions mixtes créées par le Code Wallon de l'Environnement et le décret du 04/12/2014 sur la voirie communale.

Le coût de ce service est de 12,50 € par PV/constat et 30 % du montant de l'amende effectivement perçue;

8 Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de l'Asbl Union des Villes et Communes de Wallonie le vendredi 29 mai 2015 - Approbation de l'ordre du jour. 2.075.711

En application de l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au lien entre les délibérations du Conseil communal et les délégués des communes aux assemblées générales, les points inscrits à l'ordre du jour des Assemblées générales ordinaires et/ou extraordinaires des Intercommunales, des Associations, doivent être portés à l'ordre du jour et approuvé par le Conseil communal,

Vu l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de l'Asbl Union des Villes et Communes de Wallonie prévue le 29 mai 2015,

Ordre du jour :

Assemblée générale extraordinaire :

- Modification statutaire.

Assemblée générale ordinaire :

- Rapport d'activités - l'Année communale
- Approbation des comptes :
- Comptes 2014.

Présentation

Rapport du Commissaire, Réviseur d'entreprises.

Budget 2015

- Remplacement d'Administrateurs.

9 Assemblées générales Ordinaire et Extraordinaire de la SPI le 22 juin 2015 - Approbation de l'ordre du jour. 1.824

En application de l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au lien entre les délibérations du Conseil communal et les délégués des communes aux assemblées générales, les points inscrits à l'ordre du jour des Assemblées générales ordinaires et/ou extraordinaires des Intercommunales, des Associations, doivent être portés à l'ordre du jour et approuvé par le Conseil communal,

10 Assemblée générale annuelle ordinaire d'Ethias du vendredi 19 juin 2015 - Approbation de l'ordre du jour. 2.077.95

En application de l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au lien entre les délibérations du Conseil communal et les délégués des communes aux assemblées générales, les points inscrits à l'ordre du jour des Assemblées générales ordinaires et/ou extraordinaires des Intercommunales, des Associations, doivent être portés à l'ordre du jour et approuvé par le Conseil communal,

Ordre du jour :

- rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2014,

- approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2014 et affectation du résultat,
- décharge à donner aux administrateurs pour leur mandat,
- décharge à donner au commissaire pour sa mission,
- désignations statutaires.

11 Confirmation de la déclaration des emplois vacants dans l'enseignement communal fondamental subventionné au 15/04/2015. 1.851.11.082.37

Le Conseil est invité à confirmer la décision du Collège du 30/04/2015 déclarant les emplois vacants suivants dans l'enseignement communal au 15/04/2015 :

- emploi d'instituteur(trice) **primaire** à mi-temps à raison de **16P/s**.
- emploi vacant de maître(sse) spécial(e) de **religion catholique** à raison de **2P/s**.
- emploi vacant de maître(sse) spécial(e) **de morale** à raison de **14P/s**.
- emploi vacant instituteur(trice) **maternelle** à temps plein à raison de **26P/S**

12 Procès-verbal de la séance précédente.

Huis-Clos

13 Taxe sur les immeubles inoccupés - Rôle 2011 - Réclamation - Autorisation d'ester en justice 1.713.029.7

14 Confirmation de la désignation d'un professeur de second langue, à titre temporaire, dans un emploi non vacant, à raison de 6P/S, en remplacement de la titulaire placée en congé de maladie. 1.851.11.08

15 Confirmation de la prolongation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, dans un emploi non vacant, à raison de 13P/S, en remplacement de la titulaire placée en congé de maladie. 1.851.11.08